# 

* Date : 16-06-2015
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2015009279
* Auteur : SERVICE PUBLIC FEDERAL JUSTICE

Loi du 15 mai 1987 relative aux noms et prénoms
Publications
Par arrêté royal du 7 juin 2015, M. Nefzi, Moez, né à Uccle le 17 août 1988, demeurant à Denderleeuw, est autorisé, sauf opposition en temps utile sur laquelle il sera statué, à substituer à son nom patronymique celui de « Tamri », après l'expiration du délai de 60 jours à compter de la présente insertion.
Par arrêté royal du 7 juin 2015, M. Ibrahim-Van Buggenhout, Jean, né à Aidamoun Akkar (Liban) le 18 octobre 1960, demeurant à Jette, est autorisé, sauf opposition en temps utile sur laquelle il sera statué, à substituer à son nom patronymique celui de « Abboud », après l'expiration du délai de 60 jours à compter de la présente insertion.
Par arrêté royal du 7 juin 2015, la nommée Gonzalez Forcelledo Gonçalves, Iria, née à Bruxelles le 26 octobre 2014, demeurant à Saint-Gilles, est autorisée, sauf opposition en temps utile sur laquelle il sera statué, à substituer à son nom patronymique celui de « Gonzalez Gonçalves », après l'expiration du délai de 60 jours à compter de la présente insertion.